Image not found or type unknown

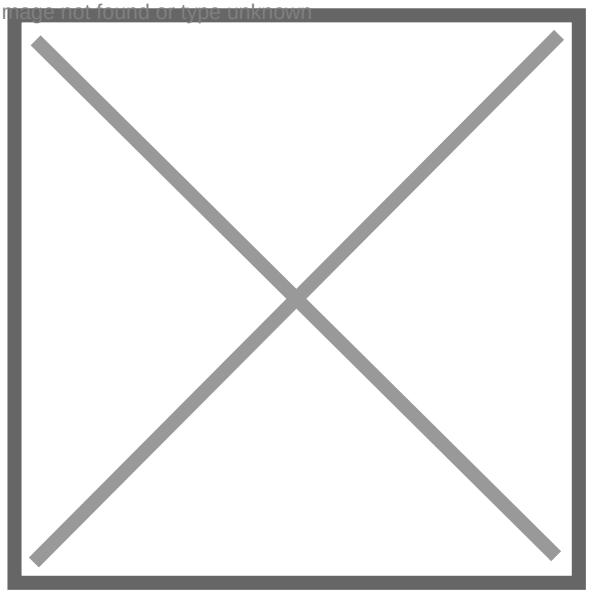

Mandataire indépendant, gestion de patrimoine

Par **SecretName**, le **31/10/2011** à **13:25**

Bonjour,

Je me permet de venir ici pour obtenir quelques précisions. D'ici peu je devrais intégrer une société de conseil en gestion de patrimoine. Cette dernière est dirigée par une seule et unique personne et ne semble pas compter d'autres employés. De ce fait je présume que son dirigeant n'exerce qu'auprès de mandataires indépendants.

On m'a donc proposé de devenir Mandataire dans le cadre de cette fonction en qualité de conseiller en gestion de patrimoine.

J'aurais voulu connaitre les modalités pour obtenir ce statut, les engagements et prés-requis etc...

Je suis on ne peut plus néophyte en la matière et par conséquent prudent.

De plus, j'aurais souhaiter connaitre la santé de l'entreprise, son sérieux, et savoir si on me vend une déontologie exemplaire uniquement pour m'en mettre plein les mirettes ou bien parce que cela est justifié et donc légitime. Je préfère ne pas communiquer ici même plus d'informations, ceci pour conserver l'anonymat, cependant un contact par mail ou directement sur Skype ou autre est envisageable.

Merci de vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés